

Fiche méthodologique pour la reprise de la classe dans le 1^{er} degré

Cette fiche n'est pas normative. Il s'agit des principes qui doivent conduire à du «cousu main» localement. Elle est susceptible de compléments ultérieurement.

I) Les acteurs

- La mise en œuvre de la reprise de la classe aura une échelle locale avec les acteurs suivants : les maires bien sûr, les directeurs ou directrices des écoles et les IEN en lien avec les sous-préfets. Les représentants de parents d'élèves par école seront bien évidemment associés.
- Les équipes, si possible conjointement avec le maire, prépareront un message aux parents afin d'expliquer les conditions de reprise dans l'école. Cette information doit se faire au plus tard le 7 mai.
- Le lundi 11 mai sera une journée de pré-rentree pour tous les personnels enseignants. L'objectif de cette journée sera de préparer la reprise à la fois sur le plan matériel et pédagogique. Les élèves concernés ne rentreront que le 12 mai.
- Le 12 mai, tous les enseignants seront à l'école, sauf ceux qui, pour raison de santé, continueront le télétravail. Un certificat médical devra être envoyé à l'IEN.
- Chez les parents, la notion de volontariat ne signifie pas « l'école à la carte ». Le fait de remettre son enfant à l'école impose une obligation de présence régulière.

II) Aspects sanitaires

- La capacité à respecter strictement le protocole sanitaire fourni très prochainement par le MEN constituera une règle absolue qui permettra ou non de rouvrir les écoles (en attendant, l'avis du conseil scientifique peut être largement utilisé).
- Des masques seront fournis par l'Education Nationale aux personnels enseignants.
- Les écoles devront être nettoyées conformément au protocole sanitaire.
- Il conviendra d'organiser l'espace scolaire (1 m minimum entre les tables), l'accueil des élèves à l'entrée des écoles, leur sortie (l'entrée pourra ne pas se faire par la porte habituelle par exemple), la circulation dans les couloirs... Certaines entrées (sorties) pourront s'organiser de manière échelonnée, avec des horaires également échelonnés. Pas de regroupements d'élèves dans les couloirs, ne plus se ranger par deux. Il est suggéré de laisser les portes ouvertes pour éviter un contact avec les poignées.

III) Aspects pédagogiques

- Avant toute chose, il convient de se poser les questions suivantes :
 - Capacité d'accueil de chaque école en faisant des groupes de 15 élèves en élémentaire et de 10 élèves en maternelle ?
 - Capacité en ressources enseignantes disponibles le 12 mai ?
 - Conséquences sur les effectifs des contraintes sanitaires liées au transport scolaire ?
 - S'il apparaît nécessaire d'affiner la prévision d'effectifs à accueillir le 12 mai (dans le respect des effectifs maximum – voir ci-dessous) en interrogeant les familles, le maire et / ou le directeur d'école peuvent s'en charger.
 - Quels élèves accueillir ?
 - Les trois niveaux (GS, CP et CM2) restent une ligne directrice mais le principe général est d'accueillir tous les enfants que l'on peut accueillir à partir du moment où les groupes n'excèdent pas 15 élèves en élémentaire et 10 en maternelle. Une logique sociale dans la constitution de ces groupes permettra l'accueil des élèves les plus en difficulté, des enfants porteurs de handicap, des fratries et des enfants des personnels prioritaires, dont désormais les enfants d'enseignants,
 - Pour les élèves qui ne seront pas en présentiel, un enseignement à distance continuera à être assuré chaque jour selon des modalités à définir par les équipes d'enseignants.
 - Dans certains cas particuliers (classes dédoublées en REP et REP+, classes dont les effectifs sont très faibles < 15), il est possible de prendre tous les enfants, tous les jours.
 - Modalités d'organisation de l'enseignement :
 - S'il le faut, un enseignement en alternance (1 jour sur 2 par exemple) sera envisagé. L'alternance par ½ journée n'est pas pédagogiquement recommandée dans le 1^{er} degré.
 - Tous les enseignants soit prendront en charge les groupes d'élèves présents, soit continueront d'assurer le télétravail pour les autres élèves.
 - La mise en œuvre d'activités périscolaires, a fortiori parallèlement au temps scolaire pour dédoubler des groupes, et la mise en œuvre de la restauration scolaire sont à étudier au cas par cas entre les écoles et les maires des communes concernées.
-